

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1459

Artikel: Annexe de l'édito : la Poste, le marché et la politique
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Poste, le marché et la politique

La Poste est condamnée à se restructurer. A cause des contraintes du marché... Et pour obéir au Parlement fédéral. Mais l'entreprise conserve une marge de manœuvre. Restructurer ce n'est pas seulement traquer les déficits. C'est aussi séduire les clients et conserver la motivation du personnel.

AUCUN ACCORD INTERNATIONAL ne contraint la Suisse d'ouvrir son marché postal à la concurrence étrangère. Ni l'OMC ni les accords bilatéraux avec l'Europe n'exigent la libre circulation des services postaux. Mais la libéralisation décidée par tous les pays européens impose, économiquement, de suivre le mouvement. Les échanges internationaux ne se limitent plus au transport de marchandises plus ou moins volumineuses. Les entreprises doivent expédier de petits composants avec rapidité et sécurité d'un pays à l'autre. La collaboration entre les postes nationales n'a pas eu la souplesse nécessaire pour répondre à cette nouvelle demande de l'économie. Des réseaux de services privés ignorant les frontières se sont imposés en se faufilant à travers toutes les mailles de liberté laissées par les monopoles nationaux.

De La Poste à Swiss Post International

Les postes nationales se sont mises à leur tour à répondre à cette nouvelle concurrence internationale. La libéralisation décidée par l'Union européenne à Bruxelles, qui ouvre à la concurrence

tous les envois pesant plus de 350 grammes, a fait flamber le mouvement. La Poste suisse a emboîté le pas. Berne a créé Swiss Post International, une «unité d'affaires» qui occupe 370 collaborateurs et gère des sociétés implantées en Allemagne, en Italie, en France, aux Pays Bas, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Ces sociétés collectent les envois destinés à la Suisse et en assurent la distribution d'un bout à l'autre de la chaîne. Elles réalisent aujourd'hui déjà un volume d'affaires de 650 millions de francs.

Conformément aux règles du marché

La Suisse aurait pu, souverainement, décider de barricader sa poste dans son monopole. Mais elle aurait privé ses entreprises d'un service international performant et interdit à La Poste de s'implanter à l'étranger: un choix impossible pour une économie si largement ouverte sur le monde. Le gouvernement et le Parlement se sont donc alignés sur l'Europe. C'était en 1997. Ils devront le faire encore lorsque Bruxelles fera un pas supplémentaire en abaissant à 150 grammes les envois protégés par monopole.

Conformément à la pratique européenne, la loi garantit à La Poste le monopole pour le service de base offert à tous les usagers. Mais ce service doit en outre être rentable. La Suisse aurait pu souverainement accepter de subventionner un service public déficitaire. Les parlementaires en ont décidé autrement. Dans son projet de loi, le gouvernement laissait la porte largement ouverte aux subventions financées par une redevance des concurrents privés. La majorité du Parlement a fortement limité cette possibilité en imposant la conformité aux règles du marché (voir encadré). Elle a donc délibérément fait pression pour une rationalisation poussée, se privant du droit de critiquer la rigueur des décisions de La Poste.

Entre rentabilité et motivation

Les dirigeants de l'entreprise conservent malgré tout une marge de liberté pour s'adapter au marché. Ils peuvent adapter le service de base aux conditions locales et couper dans les activités non rentables. Ils peuvent et doivent aussi s'adapter positivement au marché. Si des bureaux doivent être supprimés, d'autres doivent offrir de nouvelles facilités. Dans les villes, un «supermarché postal» doit attirer le client au même titre qu'une grande surface. Les horaires d'ouverture ne devraient pas constituer un tabou. Les files d'attente ne devraient pas être une fatalité.

Dans les zones rurales, le service des paiements devrait également rendre faciles les retraits d'argent, comme ils le sont aujourd'hui jusque dans les plus petits bureaux.

S'adapter au marché, c'est aussi maintenir ou rétablir la motivation du personnel afin que les services offerts soient attrayants. Les nouveaux dirigeants de l'entreprise semblent l'avoir compris. Mais la pression des usagers et des associations syndicales doit subsister.

at

Rigueur parlementaire

Dans son projet de Loi sur La Poste, le Conseil fédéral prévoyait le recours relativement facile à des subventions pour le service de base:

Art 6

«Tant que le financement du service universel fourni par la Poste l'exige, le Conseil fédéral peut [...] percevoir des redevances sur les services postaux (privés) concédés.»

Le Parlement a ajouté une bonne dose de rigueur libérale comme on peut le lire dans le texte finalement adopté:

Art 6

«Si malgré une gestion du service universel conforme aux règles de l'économie de marché, la Poste apporte la preuve que les dépenses ne sont pas couvertes intégralement, le Conseil fédéral peut percevoir [...]».

Avant d'obtenir d'hypothétiques subventions, la Poste doit donc se soumettre intégralement aux contraintes du marché. Ce qu'elle fait aujourd'hui.